



SAINT-MOLF

COMMUNE DE SAINT-MOLF

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 20/01/2021

affiché en Mairie le 21/01/2021

Décision modificative n°4 au budget principal 2020 - reprise du résultat budgétaire de l'AFAPAF avec celui de la commune : 16 896,45€ de recettes supplémentaires en section fonctionnement du budget principal de la commune (unanimité).

Modification du tableau des effectifs : création de 7 postes pour permettre l'avancement de grade d'agents communaux - 3 après réussite à un concours, 4 à l'ancienneté. (unanimité).

Avenant à la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire : prolongation du conventionnement avec le centre de gestion jusqu'au 31/12/2021 ; service gratuit mis en place lors de recours contentieux d'agents à l'encontre de certains actes leur incombant (unanimité).

Cap Atlantique : désignation d'un représentant de la commune pour la commission locale d'évaluation des charges transférées : Hubert DELORME titulaire et Michel GAUTREAU en suppléant (unanimité).

Organisation du temps scolaire – reconduction de la semaine de 4 jours : mêmes horaires que depuis 3 ans reconduits pour l'école publique de la Roche Blanche (unanimité).

Modification des statuts du Parc Naturel Régional de Brière : révision statutaire sur les participations financières des membres du Parc (unanimité).

Modification des statuts du Sydela : adhésion de la commune de Villeneuve-en-Retz et de CAP Atlantique (unanimité).

Avis sur les demandes de dérogation préfectorale au repos dominical des commerces : défavorable à la dérogation au repos dominical pour les commerces de détails qui n'en bénéficient pas déjà par ailleurs sur le territoire communal / ne se prononce pas sur l'extension d'une dérogation au repos dominical à l'ensemble du département (unanimité).

Date prévisionnelle prochain conseil municipal : février 2021